

## 1 - État civil

Je soussigné(e)  Mlle  Mme  M.  M. ou Mme

Nom \_\_\_\_\_ Nom de jeune fille \_\_\_\_\_

Prénom(s) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Commune de naissance \_\_\_\_\_ Département / Pays de naissance \_\_\_\_\_

***Veillez trouver ci-joint la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport, pour chaque co-souscripteur le cas échéant) ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.***

Je n'ai pas besoin de transmettre un justificatif de domicile car je détiens des parts de fonds géré par Odyssee Venture à qui j'ai déjà transmis ce document. Mon adresse n'a pas changé.

## 2 - Engagement de souscription

**Je déclare avoir reçu et pris connaissance du Document d'Informations Clé pour l'Investisseur (DICI) et du règlement du FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°5, adhérer au Fonds et à son Règlement en souscrivant des parts A du Fonds, et :**

- être redevable de l'impôt sur le revenu (l'IR) et souhaiter bénéficier de la réduction prévue à l'article 199 terdecies du CGI à laquelle peut donner droit la souscription des parts du Fonds,
- ne pas détenir avec les membres de mon groupe familial plus de 10 % des parts du Fonds et, directement ou indirectement, plus de 25 % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds ou avoir détenu ce montant à un moment quelconque au cours des 5 années précédant la souscription des parts du Fonds,
- être conscient que pour bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies du CGI, les parts souscrites doivent être conservées pendant cinq ans suivant la date de la souscription (sauf en cas d'événements exceptionnels mentionnés dans le règlement du Fonds),
- être informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le Règlement, le dernier rapport annuel et semestriel du Fonds,
- avoir été informé que le rachat des parts ne pourra intervenir avant le terme d'une durée de sept ans à compter de la constitution du Fonds soit jusqu'au 31/10/2026 (pouvant aller jusqu'à neuf ans soit jusqu'au 31/10/2028 en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds sur décision de la Société de Gestion) sauf en cas d'événements exceptionnels prévus au Règlement,
- que les fonds utilisés pour la souscription des parts du Fonds ne proviennent pas d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme,
- ne pas répondre aux critères du statut de « US Person » au sens du droit fiscal américain, transposé en droit français par le décret N°2015-1 du 2 janvier 2015, Règlementation FATCA (je m'engage à informer immédiatement le teneur de compte-conservateur de tout changement de situation à cet égard),
- ne pas être résident fiscal d'un pays autre que la France. Dans le cas contraire, je déclare être résident fiscal de (pays) \_\_\_\_\_ et m'engage à prendre contact avec la Société de Gestion pour la réalisation de diligences complémentaires imposées par la réglementation relative aux Echanges Automatiques d'Information (EAI) en application des dispositions de l'article 1649 AC du code général des impôts.
- s'engager à informer le Partenaire distributeur ou la Société de Gestion de toute modification de mon statut au regard des Règlementations FATCA et CRS et notamment en cas de changement de résidence fiscale dans les 90 jours suivant ce changement de situation,
- avoir reçu préalablement à la souscription le questionnaire de connaissance client que j'ai dûment rempli et signé, et constate que le commercialisateur ou le Démarcheur s'est enquis de mes objectifs, de mon expérience en matière d'investissement et de ma situation financière,
- avoir connaissance des caractéristiques du Fonds, en comprendre les risques de perte de tout ou partie du capital, être financièrement en mesure d'y faire face et constate que ce produit financier de diversification répond à mes objectifs d'investissement (notamment de défiscalisation),
- avoir pris connaissance des frais et commissions prélevés en vue de la commercialisation, du placement et de la gestion du Fonds, tels que ces éléments figurent dans le Règlement, le DICI du Fonds et dans le présent bulletin de souscription,
- avoir pris note que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds.

## 3 - Souscription

Je déclare souscrire au FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°5 à hauteur de \_\_\_\_\_ euros, auxquels s'ajoutent \_\_\_\_\_ euros de droits d'entrée\*, soit un investissement total et un versement de \_\_\_\_\_ euros.

Le montant de la souscription ne peut être inférieur à 3000 euros hors droits d'entrée. Les souscriptions seront traduites en millièmes de parts pour la fraction de l'investissement qui ne correspond pas à une part entière.

J'effectue mon versement par chèque à l'ordre du FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°5 ou par virement sur le compte du fonds.

\* Le montant des droits d'entrée ne peut être supérieur à 5% du montant de la souscription.

## 4 - Modalités de détention des parts

Je décide que les parts souscrites :

soient **conservées par RBC INVESTOR SERVICES BANK France S.A.**, dépositaire, en nominatif pur, sans droits de garde.

soient **transférées sur mon compte titres** dont voici les coordonnées bancaires (**Veillez trouver ci-joint un IBAN Titres**) :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	clé
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## 5 - Souscription et encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement, et de gestion

Je verse un montant total [MT] de \_\_\_\_\_ euros en parts A, qui comprend un montant de droits d'entrée [MDE] de \_\_\_\_\_ euros. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°5 sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°5 des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,89% (TFAM\_GD), dont les frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,56% (TFAM\_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de 9 ans.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée / sortie	0,56%	0,56%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,06%	1,50%
Frais de constitution	0,11%	
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,12%	
Frais de gestion indirects	0,04%	
Total	3,89%	1,56%

## 6 - Modalités spécifiques de partage de la plus-value « carried interest » au bénéfice de la société de gestion

Les porteurs de parts spéciales (les « parts B ») ont vocation à investir au moins 0,25% (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts B qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% (PVD) de la plus-value réalisée par le FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°5, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : remboursement à hauteur de 100% du nominal des parts A (RM).

## 7 - Signature du bulletin de souscription

Fait en triple exemplaire à _____ Le _____ <b>1<sup>er</sup> exemplaire : ODYSSEE Venture - 2<sup>ème</sup> exemplaire : Partenaire 3<sup>ème</sup> exemplaire : Souscripteur.</b>	<b>Signature du souscripteur</b> précédée de la mention « Lu et approuvé »
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

## AVERTISSEMENT DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept années prorogable deux fois un ans [sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le règlement]. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont destinées à ODYSSEE Venture en qualité de responsable de traitement pour les besoins de l'exécution du contrat conclu avec cette dernière et la gestion de votre dossier. Conformément à la loi sur la protection des données personnelles et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, ces données peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort en contactant : ODYSSEE Venture – Service souscripteurs - 26 rue de Berri 75008 Paris – souscripteurs@odysseeventure.com. Les données peuvent être communiquées aux sous-traitants de ODYSSEE Venture notamment pour l'analyse des données, la facturation et plus généralement pour les besoins de l'exécution du contrat. La collecte des données répond à une exigence à la fois contractuelle et réglementaire.

## Tableau récapitulatif des FIP gérés par ODYSSEE VENTURE

Dénomination du fonds	Date de création	Date à laquelle l'actif doit atteindre son quota de titres éligibles	Pourcentage de l'actif éligible au 28/06/2019
CAPITAL PROXIMITE	31/12/2005	30/06/2008	Fonds en cours de liquidation
CAPITAL PROXIMITE 2	31/12/2007	30/06/2010	Fonds en cours de liquidation
ODYSSEE PROXIMITE	31/12/2007	30/06/2011	Fonds en cours de liquidation
ODYSSEE PROXIMITE 2	31/05/2010	31/05/2012	Fonds en pré-liquidation
ODYSSEE CAPITAL	30/12/2011	31/12/2013	Fonds en pré-liquidation
ODYSSEE CONVERTIBLES & ACTIONS	31/05/2012	30/04/2014	Fonds en pré-liquidation
ODYSSEE CONVERTIBLES & ACTIONS 2	17/06/2013	17/02/2016	91,2%
ODYSSEE CONVERTIBLES & ACTIONS 3	20/05/2014	20/01/2018	92,3%
ODYSSEE PME CROISSANCE	20/05/2014	20/01/2018	90,1%
UFF MULTICROISSANCE	31/10/2014	30/06/2018	90,4%
ODYSSEE PME CROISSANCE 2	19/05/2015	19/01/2019	90,2%
ODYSSEE CONVERTIBLES & ACTIONS N°4	31/10/2015	30/06/2019	90,1%
UFF MULTICROISSANCE N°2	31/12/2015	31/08/2019	78,3%
ODYSSEE PME CROISSANCE N°3	21/04/2016	21/12/2019	55,3%
UFF FRANCE CROISSANCE	28/02/2017	31/10/2020	30,3%
ODYSSEE PME CROISSANCE N°4	31/10/2017	30/06/2021	8,6%

**Je soussigné(e)**

Mademoiselle  Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Fonds concerné(s) : FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°5

**Je souscris en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier** tel que défini par l'article L341-1 du Code Monétaire et Financier (disponible sur demande) **et je certifie** :

1. Que j'ai pris connaissance du règlement, et particulièrement des risques particuliers liés à la souscription du FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°5 ainsi que de la durée de blocage des avoirs associée
2. que j'ai obtenu auprès de mon conseiller ou de la société de gestion toute l'information nécessaire concernant le Fonds auquel je souscris.

**ou**

**J'ai été démarché** ce jour par, ci-après dénommé le « démarcheur »,

Prénom : ..... Nom : .....

Société : ..... Adresse : .....

**et je certifie** que le démarcheur, après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement et de ma capacité à subir des pertes en capital et m'avoir justifié de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué :

1. m'a remis le règlement dont je certifie avoir pris connaissance ; m'a informé des risques que peut comporter ce produit, et en particulier a attiré mon attention sur les risques particuliers liés à la souscription du FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°5 ainsi que de la durée de blocage des avoirs associée, et m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du Fonds,
2. m'a informé de l'existence d'un délai de réflexion de 48 heures offert conformément à l'article L341-16 du Code Monétaire et Financier et commençant à courir le lendemain de la signature du présent document pour expirer 48 heures après, délai prorogé s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant. <sup>(1)</sup>
3. et que le présent investissement est conforme à ma situation patrimoniale et financière, à mon expérience et à mes objectifs en matière de placements financiers, notamment en terme de risque et de durée d'investissement, ou que, si j'ai été averti que le Fonds ne correspond pas à mon profil patrimonial, je confirme néanmoins ma souscription.

*(1) En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 48 heures minimum après la signature du présent formulaire selon les modalités ci-dessus précisées.*

Les informations personnelles recueillies dans le cadre du présent document sont obligatoires pour le traitement de votre souscription. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à : ODYSSEE Venture – 26, rue de Berri 75008 Paris.

Signature du souscripteur

Fait à ..... le .....

J'ai déjà complété le questionnaire de « connaissance client » de mon intermédiaire financier, qui s'est enquis de mon expérience en matière d'investissement, de mes besoins, de mes objectifs et de ma situation financière.

OU

Je complète ce questionnaire de « connaissance client », établi dans le cadre des dispositions de l'article L. 533-13 du Code Monétaire et Financier.

Cette fiche est couverte par le secret professionnel et vos réponses ont pour unique objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans le FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°5 avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière.

## SITUATION PATRIMONIALE

Quelle est votre profession ? .....

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?  OUI  NON

Montant global de votre patrimoine :

moins de 1M€  entre 1 et 2M€  plus de 2M€

Part des produits financiers (dépôts et comptes à terme, assurance-vie, OPCVM, valeurs mobilières en direct...) dans votre patrimoine :

moins de 25%  entre 25% et 50%  plus de 50%

Part des titres non cotés et des parts de FCPR / FCPI / FIP / SCR dans ce portefeuille de produits financiers :

moins de 5%  entre 5% et 10%  plus de 10%

Etes-vous soumis aux règles concernant les personnes politiquement exposées (PPE)\* ?  OUI  NON

Si oui, joindre une copie des justificatifs d'origine des fonds.

\*au sens de l'article R561-18 Code Monétaire et Financier

## EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Connaissez-vous les instruments financiers suivants et / ou avez-vous déjà effectué des opérations sur ces instruments financiers, directement ou au travers de contrats d'assurance-vie ?

Actions ou OPCVM actions  Obligations ou OPCVM Obligataires  
 Produits immobiliers (OPCI, SCPI)  Capital investissement (titres non cotées, FCPR, FCPI, FIP, SCR)

Confiez-vous la gestion de votre portefeuille à un professionnel ?  OUI  NON

Si oui, intervenez-vous dans la gestion de ce portefeuille ?  NON  Rarement  Régulièrement

**Classification des personnes physiques en client « non professionnels » :**

Conformément à l'article D533-11 du code monétaire et financier, ODYSSEE Venture classe les personnes physiques et morales en tant que client non professionnel au sens de la réglementation.

Le (ou les) Titulaire(s) est(sont) informé(s) qu'il(s) a(ont) la possibilité de demander à ODYSSEE Venture à être catégorisé(e) en client professionnel (i) sous réserve de l'évaluation adéquate par ODYSSEE Venture ou du conseil du Titulaire de ses compétences, expériences et connaissances lui procurant l'assurance raisonnable, au regard de la nature des transactions ou des services envisagés, qu'il sera en mesure de prendre des décisions d'investissement et de comprendre les risques encourus ; et (ii) à la condition qu'il remplisse au moins deux des critères visés à l'article 314-6 du Règlement général de l'AMF.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette modification de catégorie, qui n'est pas de droit, aurait pour conséquence de diminuer le degré de protection auquel vous avez droit aujourd'hui. En particulier, vous perdriez le bénéfice de certains droits en termes d'information et de conseil, d'exécution des ordres et de traitement des réclamations.

Toute demande de changement de catégorie doit être adressée à ODYSSEE Venture par lettre recommandée avec accusé de réception. La demande doit clairement indiquer le souhait du client d'être traité, selon le cas, en client « non professionnel » ou en client « professionnel ».

## OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Objectifs recherchés :  Exonération d'impôt  Diversification de mon portefeuille  Autres : .....

(Plusieurs réponses possibles)

Tout investissement dans un FIP comporte un risque de perte en capital, êtes-vous prêt à accepter ce risque ?  OUI  NON

Je certifie avoir pris connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DIC) et du règlement du FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°5, y compris concernant les frais de fonctionnement, les avertissements de l'Autorité des Marchés Financiers, et le risque encouru sur le capital ainsi que de la durée de blocage de mes avoirs de sept ans, soit jusqu'au 31 octobre 2026, qui peut être prorogée deux fois un an (soit au plus tard le 31 octobre 2028).

Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause des parts de FIP, en adéquation avec mon expérience, mes besoins, mes objectifs et ma situation financière.

Je note que la lettre d'information semestrielle du fonds sera consultable et téléchargeable directement sur le site de la société de gestion [www.odysseeventure.com](http://www.odysseeventure.com), rubrique « souscripteurs » puis « reporting », après création de mon compte.

Fait à ..... le .....

Signature du souscripteur